

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-12-12

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 31, PAR VISIOCONFÉRENCE.

Étaient présents

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| M ^{me} Julie Barbeau | membre parent |
| M ^{me} Marie-Pierre Boucher | membre parent et vice-présidente |
| M ^{me} Heidi-Kim Ferguson | membre parent |
| M. Éric Lepage | membre parent et président |
| | |
| M ^{me} Catherine Lapointe | membre du personnel |
| M ^{me} Guylaine Pepin | membre du personnel |
| | |
| M ^{me} Marie-Andrée Gagnon | membre de la communauté |
| M ^{me} Amélie Pichette | membre de la communauté |
| M ^{me} Sarah Toulouse | membre de la communauté |
| M. Samuel Perreault | membre de la communauté |
| M. Michael Vallée | membre de la communauté |

Permanence :

| | |
|------------------------------------|---|
| M ^{me} Nancy Prévèreault | directrice générale |
| M ^{me} Marie-Hélène Gagné | membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ |
| M ^e Cathy-Maude Croft | secrétaire générale |
| M ^{me} Christine Marquis | directrice générale adjointe |

Membres du personnel invités :

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| M ^{me} Marie-Hélène Ouellet | directrice du SRF |
| M. Martin Arsenault | directeur du SRI |
| M. Rock Bouffard | directeur du SRH |
| M. Jean-François Brisson | directeur du SRM et du Transport |

Absences motivées :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| M. Rémi Lavoie | membre du personnel |
| M ^{me} Sophie-Anne Vézina | membre du personnel |

23-12-12-446

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

23-12-12-447

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 novembre 2023 - Approbation et suivi ;
 - 3.2. Prestation du serment d'office ;

- 3.3. Dépôt des déclarations d'engagement et d'intérêts ;
- 3.4. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements scolaires 2024-2027 ;
- 3.5. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2024-2025 ;
- 3.6. Répartition des services éducatifs entre les centres 2024-2025 ;
- 3.7. Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les écoles ;
- 3.8. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2024-2025 ;
- 3.9. Calendriers scolaires de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle 2024-2025 ;
- 3.10. Desjardins AccèsD Affaires - Changement de représentants autorisés ;
- 3.11. Marge de crédit au fonds de financement du MÉQ - Représentants autorisés ;
- 3.12. Projet d'un nouveau centre de curling à Rimouski – Demande d'appui ;
- 3.13. Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) - Nomination ;
- 3.14. Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaires – Adoption ;
- 3.15. Papier d'impression haut volume - Autorisation d'adhérer à l'achat regroupé du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) ;
4. Comité de vérification - Comblement des postes vacants ;
5. Rapport annuel 2022-2023 ;
6. Rapport des comités (Ressources humaines, vérification, gouvernance et éthique) – Information ;
7. Période de questions ;
8. Autres sujets ;
9. Levée de la séance.

23-12-12-448

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité de dispenser la Secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 novembre 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-12-12-449

PRESTATION DU SERMENT D'OFFICE

M^{me} Cathy-Maude Croft, Secrétaire générale dûment désignée par M^{me} Nancy Prévèreault, Directrice générale, a procédé à l'assermentation d'une nouvelle administratrice, membre du personnel, dans la catégorie du personnel professionnel, soit : M^{me} Sophie-Anne Vézina.

Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le *Livre des délibérations*.

23-12-12-450

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT ET D'INTÉRÊTS

Conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration d'un centre de*

service scolaires francophone, la secrétaire générale dépose les déclarations d'engagement et d'intérêts de M^{me} Sophie-Anne Vézina administratrice membre du personnel.

Ces déclarations sont confidentielles et conservées au bureau du Secrétariat général.

23-12-12-451 **PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2024-2027**

ATTENDU l'obligation faite par la *Loi sur l'instruction publique*, article 211, d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

ATTENDU les consultations effectuées ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été faite ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements du Centre de services scolaire 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027*, codifié sous le numéro A105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-452 **RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES 2024-2025**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2024-2025 ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2024-2025*, codifié sous le numéro E105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-453 **RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES CENTRES 2024-2025**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les centres pour l'année scolaire 2024-2025 ;

ATTENDU les avis reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été effectuée ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Répartition des services éducatifs entre les centres pour l'année scolaire 2024-2025*, codifié sous le numéro E105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour une consultation éventuelle.

23-12-12-454

CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DANS LES ÉCOLES

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis ainsi que le Syndicat des professionnelles et des professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent concernant le document présentant les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles ;

ATTENDU que des avis ont été reçus ;

ATTENDU qu'une étude de ces avis a été faite ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les écoles*, codifié sous le numéro E104-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-455

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2024-2025

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4.02 de la convention collective locale du secteur des jeunes ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus et analysés ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter le document *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes* pour l'année scolaire 2024-2025, document codifié sous le numéro E105 ;

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-456

CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2024-2025

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares ;

ATTENDU que des avis ont été reçus et analysés ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter les documents *Calendrier scolaire de la formation générale des adultes* et *Calendrier scolaire de la formation professionnelle* pour l'année scolaire 2024-2025, documents codifiés sous le numéro E105 ;

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-457

DESJARDINS ACCÈS D AFFAIRES - CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a adhéré à AccèsD Affaires ;

ATTENDU l'entrée en fonction de Mme Christine Marquis à titre de directrice générale adjointe ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité que Mme Nancy Prévèreault, M^{me} Marie-Hélène Ouellet, Mme Christine Marquis, M. Hugo Perry et M^{me} Marie-Soleil Bélanger soient désignés administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

23-12-12-458

MARGE DE CRÉDIT AU FONDS DE FINANCEMENT DU MÉQ - REPRÉSENTANTS AUTORISÉS

ATTENDU la résolution 23-08-29-393 par laquelle le Centre de services scolaire des Phares a institué un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures ;

ATTENDU que l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser les emprunts prévus à cette résolution ;

ATTENDU que l'Emprunteur souhaite modifier la résolution précitée concernant les personnes autorisées à conclure et signer les documents requis pour effectuer les emprunts par marge de crédit au nom de l'Emprunteur ;

ATTENDU qu'il y a lieu en conséquence de remplacer les 7^e et 8^e alinéas du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées ;

En conséquence, il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité :

1. QUE la résolution numéro 23-08-29-393 du 29 août 2023, instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire des Phares d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, soit modifiée par le remplacement du 7^e et 8^e alinéas du dispositif par les suivants :

« 7. QUE le directeur général ou la directrice générale, le directeur général adjoint ou la directrice générale adjointe, le directeur du Service des ressources financières ou la directrice du Service des ressources financières, le directeur adjoint du Service des ressources financières ou la directrice adjointe du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification, à cette convention, non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;

« 8. QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, les responsables de la gestion administrative du service des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge » ;

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 23-08-29-393 du 29 août 2023 demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

23-12-12-459 PROJET D'UN NOUVEAU CENTRE DE CURLING À RIMOUSKI – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU la volonté du Club de curling de Rimouski de construire un centre de curling ;

ATTENDU que la réalisation de ce projet a notamment pour objectif de rendre accessible à la population de nouvelles infrastructures pour la pratique d'activités sportives dans le but d'adopter de saines habitudes de vie et de devenir un support pédagogique pour les jeunes pour diverses activités éducatives ;

ATTENDU que les élèves du Centre de services scolaire des Phares pourraient bénéficier de ce site pour des activités parascolaires ou des sorties éducatives ;

ATTENDU que les employés du Centre de services scolaire des Phares pourraient bénéficier de ce site pour des activités de socialisation ;

ATTENDU la *Politique pour un mode de vie physiquement actif* du Centre des services scolaire des Phares ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité :

- D'appuyer le projet du Club de curling de Rimouski visant la construction d'un nouveau centre de curling afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide du ministère de l'Éducation, secteur du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) ;
- De désigner M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale, comme personne autorisée à signer au nom du Centre de services scolaire des Phares la lettre d'appui relative au projet mentionné ci-dessus.

23-12-12-460 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC) - NOMINATION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU l'obligation de chaque organisme public de désigner un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ;

ATTENDU que la personne qui assumait cette fonction a été affectée à d'autres fonctions au sein du Centre de services scolaire des Phares et qu'il y a lieu de la remplacer ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité de désigner à compter du 13 décembre 2023 M^{me} Christine Marquis, directrice générale adjointe à la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles au sein du Centre de services scolaire des Phares.

23-12-12-461 RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES PLAINTES LIÉES AUX FONCTIONS DES CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES – ADOPTION

ATTENDU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU l'obligation pour le Centre de services scolaire des Phares d'établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions ;

ATTENDU la résolution 23-08-29-399 ;

ATTENDU les consultations effectuées ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'adopter le *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaire*, codifié sous le numéro C.A.r.47-2023.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption, soit le 20 décembre 2023.

23-12-12-462

PAPIER D'IMPRESSION HAUT VOLUME - AUTORISATION D'ADHÉRER À L'ACHAT REGROUPÉ DU CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTAL

ATTENDU les besoins importants en acquisition de papier d'impression pour l'ensemble des établissements du Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU que le Centre de services scolaires des Phares est déjà participant à un achat regroupé pour l'acquisition de papier d'impression ;

ATTENDU que l'entente actuellement en vigueur prendra fin le 31 mars 2024 ;

ATTENDU que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a récemment lancé une invitation à adhérer à un achat regroupé pour les organismes scolaires du Québec pour l'acquisition de papier d'impression ;

ATTENDU que cet achat regroupé respectera les règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* ;

ATTENDU que l'analyse effectuée par l'administration du Centre de services scolaire des Phares permet d'anticiper une simplification administrative et une probable économie de coûts ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du Centre de services scolaires des Phares de se joindre à cet achat regroupé ;

ATTENDU l'avis favorable émis par la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M^{me} Guylaine Pepin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion du Centre de services scolaire des Phares à l'achat regroupé numéro 2024-8092-50 du Centre d'acquisition gouvernemental pour le papier d'impression de haut volume et de mandater la direction générale à signer tous documents dans ce dossier.

23-12-12-463

COMITÉ DE VÉRIFICATION – COMPLEMENT DES POSTES VACANTS

ATTENDU la résolution 23-08-29-403 ;

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'institution d'un comité de vérification ;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de nommer trois administrateurs pour siéger à ce comité et de désigner d'office les personnes qui assument la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration pour agir à titre de substituts ;

ATTENDU que le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière ;

ATTENDU que la direction du Service des ressources financières possède une compétence en matière comptable ou financière ;

ATTENDU que la durée des mandats a été fixée à la durée du mandat de l'administrateur, le mandat étant renouvelable ;

ATTENDU les postes vacants ;

ATTENDU les candidatures reçues ;

Il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger à ce comité pour la durée de leur mandat comme administrateur :

- M. Samuel Perreault ;
- M. Michael Vallée ;
- M^{me} Marie-Andrée Gagnon ;
- La direction du Service des ressources financières.

Les personnes qui assument la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration agissent d'office comme substitués.

23-12-12-464 RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ATTENDU l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* et le *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement* ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de prendre acte du *Rapport annuel du Centre de services scolaire des Phares pour l'année 2022-2023*, codifié sous le numéro A151, tel que présenté par la directrice générale.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-12-12-465 RAPPORT DES COMITÉS (RESSOURCES HUMAINES, VÉRIFICATION, GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE) – INFORMATION

Les sujets qui ont été traités au cours de l'automne par les différents comités du conseil d'administration (comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines) sont présentés à l'ensemble des administrateurs à titre d'information.

23-12-12-466 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance.

23-12-12-467 AUTRES SUJETS

Projet éducatifs des établissements – Report de l'adoption

M^{me} Nancy Prévèreault mentionne que les centres de services scolaires ont reçu une lettre du MÉQ qui prévoit la possibilité de reporter l'adoption des projets éducatifs des établissements à la fin mars 2024. Ceux-ci doivent être effectifs à compter du mois d'avril. Certains établissements ont été en mesure de les faire adopter avant le 31 décembre. Tous les établissements seront en mesure de respecter le nouvel échéancier.

M^{me} Marie-Hélène Gagné explique ensuite le processus d'accompagnement qui a été mis en place afin de soutenir tous les établissements. Elle mentionne que les établissements ont également amorcé l'élaboration de leur plan d'action.

23-12-12-468 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 06, il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.

